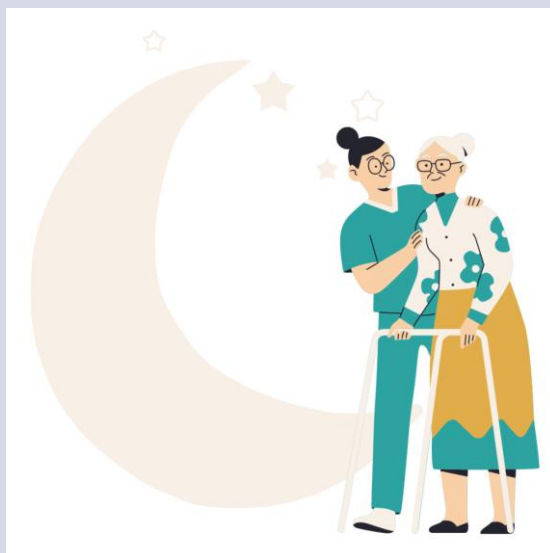


17 avril 2025

Avis d'ouverture Fenêtre de dépôt Dispositif expérimental d'accueil de nuit en EHPAD



SOMMAIRE

1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE EN CHARGE DE L'APPEL A CANDIDATURES
2. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE
3. CAHIER DES CHARGES
4. COMPOSITION ATTENDUE DU DOSSIER
5. MODALITES DE DEPOT D'INSTRUCTION
6. ANNEXES

Date d'ouverture de la fenêtre de dépôt :
01/05/2025

Date de clôture de la fenêtre de dépôt :
01/07/2025

Suivi par :
Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Âgées

1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE EN CHARGE DE L'APPEL A CANDIDATURES

Cette fenêtre de dépôt est portée par :

Monsieur Jérôme JUMEL
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
17 Boulevard Gaston Doumergue
44262 NANTES cedex 2

2. OBJET DE LA FENÊTRE DE DEPÔT

La présente fenêtre de dépôt ouverte par l'ARS Pays-de-la-Loire a pour objet **l'expérimentation de places d'accueil de nuit.**

Candidats éligibles

Le porteur du projet devra impérativement être un EHPAD détenteur d'une offre de Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) Equinoxe-en soirée.

3. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est annexé au présent avis.

4. COMPOSITION ATTENDUE DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit être constitué d'une note décrivant le projet et comportant notamment les éléments suivants :

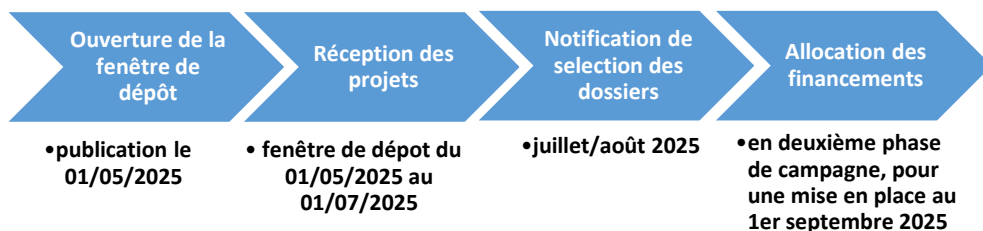
- ✓ Présentation de l'organisme gestionnaire et de l'EHPAD,
- ✓ Modalités de repérage du public
- ✓ Nombre d'aidants ciblés
- ✓ Les modalités d'admission et de sortie du dispositif ;
- ✓ L'articulation de l'offre avec celle du PASA Equinoxe – en soirée (mutualisation, modalités organisationnelles, ressources humaines dédiées etc.) ;
- ✓ Les modalités d'accueil de la personne accueillie (définition des plages horaires d'accueil et du personnel référent pour gérer les admissions et les sorties) ;
- ✓ Les modalités d'accompagnement sur la place d'hébergement temporaire de l'EHPAD des personnes accueillies ;
- ✓ Les modalités d'utilisation d'outils de recueil des données individuelles de santé, sur le niveau de dépendance et sur les besoins spécifiques d'accompagnement des personnes accueillies ;
- ✓ Les modalités d'organisation des soins (distribution des médicaments), des repas et des activités ;
- ✓ Le plan de communication sur le fonctionnement du dispositif auprès des différents acteurs des secteurs ambulatoires et sanitaires ;
- ✓ Le système garantissant la visibilité et la disponibilité de la place.

5. MODALITES DE DEPOT D'INSTRUCTION

L'ouverture de la fenêtre de dépôt fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé (www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr), dans la rubrique appel à candidatures.

Calendrier

Le calendrier de mise en œuvre de cette mesure est le suivant :



Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé déterminera ensuite les projets retenus.

Les projets devront être réceptionnés **au plus tard le 1^{er} juillet 2025 à 12h** :

- Un exemplaire par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie
Département Parcours des Personnes Âgée
17 Boulevard Gaston Doumergue
44262 NANTES cedex 2

- Et par voie électronique à l'adresse suivante : ars-pdl-dasm-ppa@ars.sante.fr

L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire accusera réception par mail des projets déposés.

Tout dossier réceptionné hors délai ne sera pas instruit.